



*et les*

**autres?**



LE JOURNAL DE LA FONDATION ABBÉ PIERRE #119

Le mal-logement  
**au féminin**



FONDATION  
Abbé Pierre

avril 2023 | 1 €



08. **Le mal-logement au féminin**



15. **100 % des appels constatés sont restés sans solution d'hébergement.**

## Sommaire

04. La Fondation **agit**  
**Bienveillance** et expertise

08. La Fondation **analyse**  
**Le mal-logement** au féminin

**Sibylle Gollac** : « *Patrimoine : les femmes défavorisées par rapport aux hommes* »

15. La Fondation **réagit**  
**100 % des appels constatés**  
sont restés sans solution d'hébergement.

17. La Fondation **observe**  
**Roselyne Conan** : « Ne laisser aucune personne seule face à la difficulté »

18. **Avec** la Fondation  
**SHEM** : 100 % de dons de tickets-restaurant non utilisés par ses 320 collaborateurs.

20. La Fondation **se souvient**  
**Sophie Doudet** : « Plonger dans l'histoire de l'abbé Pierre fut très émouvant »



17.

**« Ne laisser aucune personne seule face à la difficulté »**



**Esteville, lieu de mémoire en 1991, lieu de vie en 2023**

Le 25 mai, la Fondation inaugurerait la Pension de famille d'Esteville, aux côtés d'Emmaüs Habitat et d'Emmaüs Alternatives. Ce lieu de vie, constitué de 20 logements très sociaux, est destiné à des personnes en difficulté, comme le souhaitait l'abbé Pierre qui avait demandé que sa propre maison puisse accueillir après lui, celles et ceux que la vie n'a pas épargnés. La propriété d'Esteville lui avait été léguée en 1964.



**Édito**

## L'ABBÉ AURAIT ÉTÉ « AU FRONT »

Si l'abbé Pierre était encore parmi nous, il aurait été « au front » pour dénoncer cette situation inacceptable, cette terrible réalité que vivent de trop nombreuses femmes à la rue ou mal logées. Quel danger pour elles, quelle responsabilité que de protéger leurs enfants sans pouvoir leur assurer un toit digne sur la tête le soir ! Il y a urgence à lutter contre la grande précarité, et notamment la précarité des femmes pour lesquelles les souffrances et les sentiments d'échec sont si forts et si profondément ancrés. Pour la Fondation, c'est un devoir d'aller « au front » sur ce sujet et sur celui du manque criant de logements accessibles qui lui est lié. Notre pays a besoin de logements sociaux et très sociaux et le plan « Logement d'abord », soutenu par la Fondation, doit être véritablement renforcé et accéléré pour que chacun et chacune puissent vivre dignement et en sécurité.

En portant le combat de l'abbé Pierre contre l'exclusion et la misère, la Fondation se doit également de faire vivre sa mémoire. Comment serait-il possible en effet de mener un tel combat sans faire vivre celui qui l'a si fortement incarné ? C'est pour cela que la Fondation, forte de ses 30 ans d'existence, s'engage cette année dans une séquence mémorielle inédite, dont nous vous informerons dans ce journal, notamment en page 20 de ce numéro et dans ceux qui suivront en 2023. Et bien sûr, dès aujourd'hui, vous remercier, chers lecteurs et lectrices, car sans vous, la Fondation Abbé Pierre ne serait pas ce qu'elle est et ne pourrait être fière de porter un tel nom. ■

**Laurent Desmard,**  
*Président de la Fondation Abbé Pierre*



## Mal-logement en régions

**18/04** : focus sur la lutte contre l'habitat indigne, à Montpellier

**23/05** : focus sur les réponses institutionnelles, à Guingamp.

**11/05** : focus sur le genre et le mal-logement, à La Réunion.

**25/09** : focus sur le sans-abrisme, à Bordeaux.

Découvrez ces informations en détails sur : [www.fondation-abbé-pierre.fr](http://www.fondation-abbé-pierre.fr)



## « C'est mon petit paradis ! »

La Fondation a soutenu la réhabilitation d'un ancien couvent à Yerres, commune carencée en logements très sociaux. Les 23 logements (du studio au T4) s'inscrivent dans un projet inclusif plus global, « La Maison de la Pépinière », ouverte à tous les habitants et tous les acteurs locaux (associations, structures d'insertion, lycées...) auxquels elle propose un espace de vie sociale, un jardin potager ainsi qu'un parc arboré. Familles monoparentales, personnes en situation de handicap, jeunes... Les premiers locataires se sont installés en septembre. « Grâce au soutien de la Fondation Abbé Pierre, nous atteignons l'un de nos objectifs : un

reste-à-charge minimum pour tous nos locataires, soit environ 6 euros du m<sup>2</sup>, alors que dans le parc yerrois, il faut bien compter 4 fois plus... Il faut savoir que 80 % de nos locataires ont un revenu en dessous du seuil de grande pauvreté », note Jean-Marc Prieur, Directeur de SNL Essonne. Magali, la cinquantaine, s'est installée en octobre dernier dans un T4, l'un des 7 appartements adaptés au handicap, où sa fille et son fils la rejoindront prochainement. « C'est mon petit paradis, ici ! Avant, je vivais dans un 60 m<sup>2</sup>, avec deux chambres. Aujourd'hui, je ne paye pas plus cher, je suis au rez-de-chaussée et j'ai 3 chambres ! » ■

## « Bienveillance et expertise »

Deux mots que choisit Juliette pour qualifier la Fondation, expliquant pourquoi elle est devenue bénévole à l'agence de Lyon, en septembre 2018, à sa retraite. Avant de rejoindre la Fondation, elle fut déléguée nationale de la Fapil\* pendant 7 ans, devint ensuite responsable du logement à la Métropole de Grenoble, puis au Département de l'Isère : « J'ai tout de suite su que je consacrerai un jour du temps à la Fondation. Avec elle, on est près des personnes, loin des dispositifs ; on sort de la pression politique et on a des moyens pour agir. Je suis très intéressée par ses interpellations politiques.



Juliette, 8<sup>e</sup> en partant de la gauche, sur la photo.

Dans les institutions, la parole est très bridée et aujourd'hui, j'apprécie beaucoup de pouvoir m'engager à ses côtés et dire, dénoncer ce qui ne va pas », confie Juliette, qui, lorsqu'elle n'est pas à Lyon, vit en Ardèche où elle a

une maison, dans un département où elle s'implique beaucoup au nom de la Fondation : « Qu'il s'agisse de l'action de terrain ou de la réflexion dans le cadre de l'éclairage régional, j'aime donner un peu de mon énergie ! » ■

\* Fapil : Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'insertion par le Logement.



## Droit d'asile

La Fondation soutient à hauteur de 40 % le programme « Know Your Rights » porté par l'association « European Lawyers in Lesbos » qui permet aux femmes et aux mineurs non accompagnés de bénéficier d'une assistance juridique dans les campements et centres temporaires d'accueil des réfugiés à Lesbos, Samos et Athènes. Une vingtaine d'avocats bénévoles en droit d'asile fournissent régulièrement des consultations à distance, supervisés par des avocats grecs en droit d'asile. En 2022, les équipes ont fourni une assistance juridique à 328 demandeurs d'asile par mois, en moyenne. C'est la 4<sup>e</sup> année que la Fondation soutient « Know Your Rights » sur la question de l'accueil et l'accès aux droits des réfugiés en Grèce. Grâce à ce soutien, l'association compte assister au moins 250 demandeurs d'asile par mois en 2023 et continuer à collecter des statistiques sur les politiques d'asile à des fins de plaidoyer aux niveaux local et international. ■

## Bien logés

Depuis leur installation dans leur maison de 190 m<sup>2</sup> à la Roque d'Anthéron (13), la famille M. vivait des hivers glaciaux et malgré de lourdes factures énergétiques, les parents n'arrivaient pas à préserver du froid leurs 3 enfants en bas âge. Depuis cet hiver, les conditions d'habitat sont enfin réunies pour vivre dignement et sainement dans cette maison du XIX<sup>e</sup> siècle où les propriétaires occupants très modestes avaient réalisé quelques travaux d'isolation afin de réduire leur consommation énergétique. Mais l'essentiel restait à faire. Isolation de la toiture et des murs, menuiseries, nouveau chauffe-eau, pose de radiateurs à inertie... Le gain énergétique attendu après travaux devrait atteindre plus de 53 %,



soit un gain annuel de 2 000 euros pour le ménage. « Les propriétaires avaient fait le maximum de ce qu'ils pouvaient faire. Nous avons complètement repensé le mode de chauffage et la ventilation. Sans la Fondation, nous ne pourrions pas finaliser de tels chantiers. Ici, elle a soutenu les travaux à hauteur de 16 % », précise Patricia Sapor, chargée de mission « accompagnement des propriétaires occupants » aux Compagnons Bâisseurs Provence. ■



### SOS Taudis

Dans le Finistère, la Fondation a soutenu à hauteur de 20 % la réhabilitation du logement insalubre et énergivore d'une femme isolée âgée de 72 ans. Une rénovation qui a permis un gain énergétique de 66 %.



### Logements très sociaux

La Fondation a soutenu à hauteur de 14 % l'équipement des 22 nouveaux logements du Foyer de jeunes travailleurs (FJT) de Bayonne qui accueille chaque année 430 résidents. Les 22 appartements seront destinés à des jeunes majeurs célibataires et en couple, apprenants et salariés.

La Fondation a financé à hauteur de 35 % l'ameublement des 20 logements et des espaces collectifs du « Clos Moreau », nouvelle Pension de famille située à Tours et gérée par Soliha Centre-Val de Loire.

### « De toit à Moi »

Ce dispositif porté par 2 structures toulonnaises (l'accueil de jour « Archaos » et ITINOVA) a été financé par la Fondation et permet d'accompagner 10 personnes à la rue vers et dans le logement.



### Entr'aide

Grâce au soutien de la Fondation à hauteur de 42 %, l'association montpelliéraine « Habiter enfin » poursuit ses permanences hebdomadaires de quartier dédiées à l'entraide des habitantes en grande difficulté (notamment les femmes âgées isolées).



© Bertrand Gaudillère / item pour la FAP

## Une personne accompagnée et logée par SOROSA

À Valence, ville-refuge et de transit pour de nombreuses personnes exilées en provenance d'Italie et d'Espagne, l'association citoyenne « SOROSA », forte de 5 salariés et 15 bénévoles, tient 3 permanences collectives hebdomadaires d'accompagnement juridique et social des étrangers, principalement originaires d'Afrique Noire et du Maghreb. « Notre objectif est de défendre toute personne étrangère, particulièrement les mères et mineurs isolés ainsi que les jeunes majeurs

devant les juridictions civiles, administratives ou pénales », précise Nordy Granger, la fondatrice de l'association. De plus, grâce à la générosité de particuliers, l'association loue 10 grands logements à Valence et Montélimar pour éviter la rue à son public très vulnérable. En moyenne, « SOROSA » reçoit 200 personnes chaque semaine. En 2022, la Fondation a financé le renforcement de l'accompagnement juridique à hauteur de 13 %, elle devrait poursuivre son soutien en 2023. ■



## Projet partagé

Les travaux de construction de la Pension de famille de Coublevie (38) ne débuteront qu'à l'été prochain, mais parmi les habitants qui s'y installeront, une dizaine d'entre eux a participé à la conception du projet architectural : « C'est important pour moi, c'est ma 2<sup>e</sup> famille, la Pension »... « On souhaitait un petit balcon, pour pouvoir prendre l'air, étendre le linge »... « On a demandé des couloirs moins larges pour avoir plus grand chez nous... » Les principaux souhaits ont été pris en compte par le bailleur et l'architecte, une première pour l'association « le Relais Ozanam » qui a porté le projet. « Nous insistons beaucoup sur le participatif et l'inclusion des habitants et en cela, nous rejoignons très fortement la Fondation qui a soutenu ce projet à hauteur de 10 % », précise Francis Silvente, Directeur général du Relais Ozanam. ■



## Mal-logement en Île-de-France

# Donner le pouvoir d'agir aux habitants

© Yann Levy

**D'**abord à titre expérimental en 2008, puis dès l'année 2013 avec une équipe professionnelle et bénévole renforcée, la Fondation a développé son soutien aux habitants et aux associations d'Île-de-France pour défendre l'accès aux droits liés à l'habitat. « Au-delà du logement, il y a une diversité de besoins et un véritable problème de non-recours par méconnaissance, qu'il s'agisse de l'habitat indigne, des expulsions locatives, des discriminations, du droit au logement opposable ou encore de la reconnaissance juridique de la précarité énergétique des ménages. L'accès aux droits liés à l'habitat, c'est le noyau dur de notre activité. Aujourd'hui, nous soutenons 14 associations qui animent notamment 30 permanences locales et départementales dans la proche couronne et jusque dans les Yvelines, la Seine-et-Marne et l'Essonne. Chaque année, 5000 ménages sont conseillés et accompagnés », précise Éric Constantin, directeur de la Fondation Abbé Pierre en Île-de-France. Ce réseau inédit est animé grâce à des réunions et des groupes de travail sur des sujets précis (le maintien des APL par les CAF en cas d'impayés, par exemple), sur des questions techniques (la

reconnaissance du critère du handicap dans les recours Dallo); il permet l'échange de bonnes pratiques et nourrit le plaidoyer régional de lutte contre le mal-logement, alors que la région compte 1,3 millions de mal-logés. « Depuis 2016, notre objectif est de favoriser l'accès au logement digne et accessible pour les plus pauvres et



**« Notre objectif est de favoriser l'accès au logement digne et accessible pour les plus pauvres »**

tous les ménages reconnus comme prioritaires par le Droit au logement opposable (Dallo). Notre présence dans 5 conférences intercommunales qui traitent les demandes de logement social d'Île-de-France est fondamentale », ajoute le directeur.

Lutter contre l'habitat indigne, prévenir les expulsions locatives, agir contre les marchands de sommeil jusqu'au contentieux... Pour la Fondation, il s'agit de renforcer les liens avec les associations partenaires,

mais également de développer ce réseau afin de répondre efficacement aux besoins des habitants mal logés. En Seine-Saint-Denis, ce partenariat rassemble aujourd'hui 3 associations et permet d'accompagner chaque année 250 personnes en impayés de loyer dans leur logement pour obtenir le maintien via un échéancier. Dans l'Essonne, à Grigny 2, la plus grande copropriété dégradée de France, 50 ménages ont été défendus l'an dernier face à des marchands de sommeil sans scrupules... Enfin, dans les Yvelines où seulement une demande sur 10 est reconnue prioritaire Dallo, les associations interviennent pour contester ces décisions trop restrictives. « Avec la FAS Île-de-France, le Secours catholique et la FAPIL, nous animons un comité de veille Dallo dans la majorité des départements franciliens avec toutes les associations en contact avec le public concerné par le Droit au logement opposable. Ces comités sont uniques en France », ajoute Éric Constantin. « Mais l'accès aux droits ne peut se passer de l'augmentation très nette de la construction de logements accessibles en Île-de-France. L'objectif de 30 % de logements sociaux en 2030 doit être atteint ». ■

**38 % des personnes sans abri sont des femmes, soit 2 personnes sans abri sur 5.**

**45 % des mères célibataires subissent de mauvaises conditions de logement contre 20 % de la population générale.**

**210 000 femmes sont victimes de violences chaque année, 17 % d'entre elles ont besoin d'un hébergement d'urgence.**

Sources : Ined (2012), ENL (2013), calculs Fondation Abbé Pierre (2023), Insee (2019)





## L'inégalité de genre dans le logement est une réalité

**peu connue.** Pourtant, à chaque étape de leur vie, les femmes sont plus exposées à la précarité que les hommes et plus fortement touchées par le mal-logement.

## Le mal-logement

# AU FÉMININ

**E**n plein centre de Lyon, « Passerelles buissonnières » et son équipe féminine salariée (une médecin, une juriste et une accueillante) concourent chaque année au mieux-être de plus d'une centaine de femmes exilées et isolées, en les accompagnant sur le long terme pour les aider à construire leur avenir : « *Nous intervenons en binôme et avec le soutien de bénévoles qui animent les ateliers, pour favoriser le lien, l'échange ; pour libérer la parole. Depuis l'automne, nous voyons chaque jour plus de femmes à la rue frapper à notre porte, avec ou sans enfant. Nous avons ouvert un atelier de psychomotricité pour que le lien mère/enfant puisse être préservé, puisse s'épanouir* ». Cet hiver, alors que 275 enfants dormaient dehors, le maire de Lyon a demandé à l'État d'agir, l'hébergement des familles étant de son ressort. « *Le problème s'est clairement aggravé, il n'y a pas assez de places en foyers pour ces femmes. La seule solution aujourd'hui, c'est l'hébergement citoyen, mais il n'est pas extensible et n'est pas toujours*

*adapté* », confie Marion Huissoud-Gachet, l'une des deux fondatrices de l'association. Une des premières femmes accompagnées par « Passerelles buissonnières » est Congolaise, cela fait 11 ans qu'elle vient à l'association. Errance, nuitées d'hôtels, séjours en foyer, hébergement chez des tiers, elle a connu toutes les formes de mal-logement et a été victime d'esclavage moderne. « *Sa santé et celle de son fils se dégradaient peu à peu. Nous l'avons aidée à dire non, à refuser cette situation.* » Kinésithérapeute dans son pays, elle a suivi une formation d'aide-soignante à Lyon et est aujourd'hui diplômée, mais toujours en attente de la régularisation de sa situation. « *Tout le monde est perdant dans cette histoire : non seulement, on hypothèque la vie des gens, mais l'hébergement d'urgence coûte cher à la société, alors que cette femme peut travailler, qu'on la demande et qu'elle pourrait se loger à Lyon* », note Marion. Rien que dans le département du Rhône, le coût de l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence dépassera les 100 millions **▶▶▶**



© La Halte

■ d'euros en 2023... auxquels il faudra ajouter les coûts liés aux soins, dus à la dégradation de la santé des personnes mal logées. « *Nous le voyons, le mal-logement tue à petit feu.* »

À Nice, une autre structure dédiée aux femmes et soutenue par la Fondation a ouvert ses portes fin octobre. Ouverte de 8 heures à 18 heures, du lundi au vendredi, c'est le seul accueil de jour de la ville dédié qui leur est destiné. Self défense, ostéopathie, relooking, cuisine... des ateliers collectifs sont organisés, en complément d'une aide personnalisée (santé, aide juridique et administrative, insertion...). En 3 mois, les deux salariées d'« Oasis » et leurs bénévoles ont accueilli 58 femmes, de 18 à 60 ans. « *Outre des services de base (petit déjeuner, repas du midi; vêtements, laverie...), l'objectif, c'est d'offrir un lieu de sécurité aux femmes, un lieu où elles n'ont plus à cacher leur féminité pour survivre et où elles retrouvent la force d'avancer. Beaucoup d'entre elles se sont retrouvées à la rue pour fuir la violence* », précise Tanja Jakic, la fondatrice.

« On me reconnaît »

Travailler dans le temps long, sortir les femmes de leur isolement, leur permettre d'être écoutées en tant que femmes, c'est aussi l'une des missions de la « Halte

➔ Fanta et ses amies, lors d'un "après-midi des familles" organisé par la Halte Fontenaysienne, en 2023.



© Sébastien Godefroy

Fontenaysienne » qui accompagne cette année 25 familles, presque toutes monoparentales. Localisée à Fontenay-sous-Bois, l'action de la Halte s'étend sur 9 communes qui comptent 21 hôtels sociaux. « *Notre entrée, c'est la précarité des familles; elles sont 350 à vivre en hébergement d'urgence. Ces femmes ont souvent peu de lien avec l'extérieur. Elles sont en situation de désespoir et en même temps elles ont une force mentale incroyable* », note Nathalie Kauffmann, chargée de mission à la Halte. Les vendredi après-midi, l'accueil de jour est surtout réservé aux femmes autour de la laverie solidaire, de la cuisine partagée et des ateliers participatifs. « *Du matin au*

© Sébastien Godéfroy



soir, ces femmes ont une charge titanesque sur leurs épaules. Ici, elles se posent, discutent entre elles, s'entraident ; elles retrouvent leur dignité et prennent soin d'elles », ajoute Nathalie. C'est ici que Saman, mère de deux petites filles de 3 ans et 10 mois, a connu Fanta, Ivoirienne, comme elle. Au fil des ateliers, des confidences s'échangent, l'une et l'autre se soutiennent. « Je n'ai personne à qui parler, je viens tous les jours à la Halte avec ma petite et je retrouve Fanta le vendredi. Mes filles me donnent le courage et l'amitié aussi. Ici, j'ai une place et on me reconnaît quand j'arrive » confie Saman, les larmes aux yeux. « Ici, il n'y a plus de problème de courses, de linge, de punaises de lit ; on rigole même ! ». Son amie Fanta est enceinte de 7 mois. Elle a fui son pays après un mariage forcé et vient tous les après-midi à la Halte. Le reste du temps, elle marche dans la rue ou dans les magasins ; le dimanche elle se réfugie à la gare. Et tous les soirs, elle appelle le 115. « J'attends sous l'abribus, je rappelle à 22 heures. Très souvent, ça ne répond pas. » La jeune femme de 34 ans reprend après un moment de silence, le regard perdu au loin. « La rue, c'est dangereux. Je sais où je peux dormir, j'ai appris auprès d'autres femmes. Ici, on peut tout se dire, ça permet de ne pas garder tout ça en soi, c'est trop lourd, je ne veux pas que ça m'abîme à l'intérieur. Ici, je peux partager mes rêves et mes difficultés. »

### Oubliée, dénigrée

Des « difficultés », Corinne, la cinquantaine, en a eu aussi dans sa vie. Divorcée après 10 ans de mariage, elle vit 6 ans toute seule avec ses deux fils avant de s'installer à nouveau en couple. « À peine installée, badaboum, 5 ans de violence verbale et physique. J'ai tenu bon malgré une strangulation qui m'a valu 2 ans d'arrêt de travail. À un moment, il m'a menacé et mise dehors », confie-t-elle.



© Pierre Faure



« Je me suis retrouvée dehors en plein hiver avec mes gamins. J'ai d'abord été hébergée par un ami qui m'a ensuite loué un logement insalubre pour 650 euros par mois. »

Corinne

Corinne quitte le domicile breton avec ses deux adolescents. « C'était en 2013. Je me suis retrouvée dehors en plein hiver avec mes gamins. J'ai d'abord été hébergée par un ami qui m'a ensuite loué un logement insalubre pour 650 euros par mois. Je n'avais pas le choix. Je ne trouvais rien d'autre, je touchais pourtant le chômage et j'avais les aides de la CAF, mais on refusait de me louer parce que j'étais une femme seule avec 2 enfants ». Durant ses recherches, elle entend tout : « Une femme qui ne travaille pas, on voit bien comment ça va finir pour payer le loyer... »... « Élever seule des garçons, ça va faire des voyous... ». Sans oublier l'assistante sociale qui a voulu la placer en foyer pour femmes battues et la séparer de ses enfants. « C'était trop... la double peine, en plus de tout le reste. »

➔ Corinne vit désormais heureuse dans sa maison et se sent en sécurité chez elle, en Bretagne.



© Yann Levy

➔ Une femme mal logée lors d'un rendez-vous de suivi individuel pour l'accès aux droits liés au logement, à l'Espace Solidarité Habitat, à Paris.

■ Aujourd'hui, Corinne est installée confortablement dans une maison qu'elle a achetée avec l'héritage de son père. « C'était très vétuste, mais dans mes moyens. Grâce à l'aide de la Fondation, des travaux de rénovation ont été réalisés il y a 3 ans. Depuis, je me sens bien. Je suis en sécurité et la honte n'est plus marquée sur mon front. Ce logement panse mes plaies tous les jours. »

Sur les corps, les marques de la violence de la rue, de la violence conjugale viennent souvent parler à la place des femmes. « C'est un travail de soin presque thérapeutique que je fais avec elles, pour qu'elles puissent retrouver les femmes qu'elles sont et qu'elles veulent être. J'aide à la poursuite de leur vie, en permettant le bien-être avec son corps après toutes ces souffrances », précise Élodie Souvay, socio-esthéticienne salariée qui anime depuis un an un atelier bien-être à la Halte Fontenaysienne. Zineb est hébergée dans un hôtel social près de la place de la Nation, à Paris et dès qu'elle le peut, elle revient à la Halte. Son regard s'illumine dès qu'elle évoque les ateliers : « Quand l'assistante sociale m'a envoyée à l'hôtel à Paris,

elle a cassé ma vie. Je souffre là-bas, je n'ai rien ni personne. Ici, c'est ma famille. Cuisiner pour mon fils, le garder en bonne santé, c'est mon bonheur... Aujourd'hui, je travaille 4 heures par semaine comme aide à domicile, je ne suis plus enfermée à l'hôtel. Mon fils est intégré à l'école, il me donne l'énergie d'avancer dans la vie » témoigne-t-elle avec ferveur.

Fin 2023, la Halte ouvrira un nouveau lieu, « La Maison des familles », afin de mieux répondre aux besoins des mères isolées, parfois des pères. « La question de l'habiter dans une chambre d'hôtel de 12 m<sup>2</sup> avec 2 ou 3 enfants, c'est une question de mal-logement, de santé, d'équilibre psychologique, mais aussi de citoyenneté. D'emblée, les chances d'intégration des parents et des enfants sont réduites. Quels futurs citoyens vont-ils devenir ? » questionne Nathalie. Récemment, le préfet délégué pour l'égalité des chances, Mathias Ott, en visite à Fontenay-sous-Bois, a confirmé le soutien financier de l'État au fonctionnement de « La Maison des familles », considérant que « les femmes hébergées à l'hôtel étaient oubliées des politiques publiques. » ■


**Sibylle Gollac**

## « Patrimoine : les femmes défavorisées par rapport aux hommes »

En 2020, Sibylle Gollac, sociologue au CNRS, a rédigé en collaboration avec Céline Bessière, un essai<sup>1</sup> sur l'inégalité de genre dans la constitution et la transmission du capital.

### Peut-on dire qu'il y a un genre du capital ?

Oui, les statistiques de l'INSEE révèlent qu'il existe des inégalités de genre en ce qui concerne le capital, et ces dernières se sont accrues sensiblement. Comme l'ont montré deux économistes, Nicolas Frémeaux et Marion Leturcq, les inégalités de patrimoine entre femmes et hommes, qui représentaient 9 % de la richesse moyenne en 1998, ont atteint 15 % en 2014. Elles ont presque doublé en moins de vingt ans. Ce que nous avons constaté dans notre étude, c'est qu'avec la baisse des mariages (qui établissaient une communauté de biens entre époux) et l'augmentation des séparations conjugales, les inégalités de revenu entre conjoints de sexe différent (42 % en moyenne) se transforment plus systématiquement en inégalités de patrimoine. Aujourd'hui, pour les femmes qui se séparent issues des classes populaires, l'accès à la propriété est quasi impossible. Les données de l'INSEE nous rappellent que les 2/3 du temps de travail des femmes en couple avec enfants sont consacrés au travail domestique gratuit, et seulement 1/3 à un travail rémunéré (c'est l'inverse pour les hommes), un travail peu rémunéré pour les femmes aux emplois peu qualifiés. Dans ces conditions, comment épargner et accéder à la propriété ? Une étude statistique

récente de Sébastien Durier a montré que, contrairement à une idée reçue, les hommes restent plus souvent dans le domicile conjugal que les femmes après une séparation : ces dernières ont rarement les capacités financières de rembourser le crédit ou payer le loyer commun, sauf s'il s'agit d'un logement social. Aujourd'hui, le logement des femmes après les séparations est une vraie question de politique publique, qui renvoie aux discriminations sur le marché du travail (rémunération, carrière...), aux conditions de vie des enfants, à la réduction des risques de violences conjugales.

### L'éducation et la société participent-elles à cette situation inégalitaire de la femme par rapport au capital ?

Oui, le processus inégalitaire commence tôt. On apprend aux filles le dévouement aux autres, aux garçons l'importance de la réussite. Dans les familles possédantes, la transmission de ce que l'on appelle « les biens structurants » (entreprise, maison de famille...) se fait plus souvent au bénéfice d'un fils, les sœurs recevant alors des compensations financières sous-évaluées. Les hommes reçoivent plus fréquemment des donations anticipées. En moyenne plus âgés et plus avancés dans leur carrière que leurs compagnes, ils bénéficient d'un avantage patrimonial dès la mise en couple.



« Les inégalités de patrimoine entre femmes et hommes ont presque doublé en moins de vingt ans. »

Bien sûr, il existe des situations où la femme est en position dominante, mais elles sont minoritaires, car il faut pour cela que de multiples inégalités soient remises en cause sur le marché du travail, sur le plan matrimonial, dans les familles d'origine des conjoints.

### Comment réduire cette inégalité de richesse entre les hommes et les femmes ?

Il faut qu'il y ait une prise de conscience des enjeux économiques qui se jouent dans la famille. La famille, ce n'est pas que de l'amour ! Elle est faite aussi de rapports de domination, parfois de violence. Changer l'éducation des enfants doit nous aider à sortir d'un modèle familial fondé sur la division sexuée du travail. Mais ça n'a rien de simple. En attendant, le développement du logement social, qui permet l'accès à un logement décent indépendamment de la capacité à accumuler du patrimoine, est sans doute un des facteurs clés de réduction des inégalités de logement liées au genre. ■

<sup>1</sup> « Le Genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités », de Céline Bessière et Sibylle Gollac, La Découverte, « L'envers des faits », 326 p., 21 €.

**M. J., Dijon (21)**

« Bonjour, j'aimerais savoir si mes dons sont éligibles aux déductions sur l'IFI? »

À partir d'une valeur nette de patrimoine immobilier de 1,3 M€, vous êtes redevable de l'Impôt sur la fortune immobilière (IFI). La Fondation Abbé Pierre, reconnue d'utilité publique, vous permet en effet de déduire de cet impôt 75 % du montant de vos dons, dans la limite de 50 000 €/an (art. 978 du CGI). Par exemple, pour un don de 3000 €, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 2250 € et votre don ne vous coûte que 750 €. La date limite pour donner au titre de l'IFI est la date limite de déclaration, identique à celle de l'impôt sur le revenu. Elle varie selon votre département. C'est la date de réception du don par la Fondation qui fait foi.

**« Et la planète? »**

Vous l'avez sans doute remarqué en recevant ce journal, afin de limiter les déchets et préserver l'environnement, votre magazine « et les autres? » est désormais emballé dans une enveloppe recyclable de la filière papier sous la forme d'un papier alimentaire 100 % recyclable, propre et thermosoudable et ce, en lien avec une entreprise française qui prend en compte l'entretien et le développement de nos ressources forestières.



E119/ABO

**Bon d'abonnement au magazine « et les autres? »**

À renvoyer à Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons  
59898 Lille cedex 9

**Si vous êtes donateur, inutile de vous abonner**, vous recevez déjà chez vous le magazine trimestriel de la Fondation Abbé Pierre « et les autres? ».

**OUI, je ne suis pas donateur mais je veux suivre les actions de la Fondation Abbé Pierre en m'abonnant au magazine « et les autres? ».**

Je règle 4 € pour 4 numéros, par chèque à l'ordre de « **Fondation Abbé Pierre** ».

Mme                       Mlle                       M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

J'accepte de recevoir des informations à mon adresse e-mail :

..... @ .....

Règlement :  chèque bancaire                       chèque postal

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345282016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à [protectiondesdonnees@fondation-abbe-pierre.fr](mailto:protectiondesdonnees@fondation-abbe-pierre.fr) ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site Internet à l'adresse suivante : [fondation-abbe-pierre.fr/protectiondesdonnees](http://fondation-abbe-pierre.fr/protectiondesdonnees)

## La Fondation réagit



***Il n'y a pas de place, rappelez demain matin !*** » Cette phrase tombe trop souvent comme un couperet le soir, lorsque les personnes en détresse appellent le 115, à la recherche d'un hébergement d'urgence pour la nuit. Même si fort heureusement toutes ne sont pas sans abri aujourd'hui, 330 000 personnes sont sans domicile fixe dans notre pays, un chiffre qui plus que doublé en dix ans. Dormir sur un banc, sous un porche d'immeuble, sous des cartons ou sous une toile de tente pour les plus « chanceux »... comment accepter une telle maltraitance ? Une telle injustice sociale dans notre pays, 7<sup>e</sup> puissance mondiale ?

Dans l'agglomération bordelaise, les associations constatent une augmentation sensible du nombre de mises à la rue et l'absence de réponse de la part de la puissance publique. En janvier, la Fondation a pris l'initiative de créer un Collectif du sans-abrisme et de mandater un huissier qui a suivi 4 associations de maraude pendant une semaine.



# 100 % des appels constatés

## sont restés sans solution d'hébergement



Certaines personnes ont même dû appeler jusqu'à 18 fois consécutives avant d'obtenir une réponse.

Partout en France, dans les grandes villes, les associations font ce même constat alarmiste : le 115 n'est plus aujourd'hui en capacité de répondre à toutes les urgences sociales et l'hébergement d'urgence, saturé, laisse de côté de plus en plus de monde, des milliers de familles sur le trottoir. Pourtant l'article L 345-2-2 du code de l'action sociale et des familles est formel : « Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. »

Au début de l'hiver, alors que le plan Grand Froid était déclenché à Paris, 5 000 personnes ayant joint le 115 sont restées sans solution d'hébergement. Parmi elles se trouvaient plus de 1300 enfants.

L'État doit sans plus attendre répondre aux besoins vitaux d'hébergement et de logement des personnes à la rue. Face à l'urgence sociale, un budget ambitieux pour l'hébergement et le logement est plus que jamais nécessaire. C'est aussi un impératif moral. ■

## État du mal-logement 2023

Le 1<sup>er</sup> février dernier, la Fondation a présenté son 28<sup>e</sup> rapport sur l'État du Mal-Logement en France, à La Mutualité, à Paris, lors d'un événement hybride (digital et présentiel).

À la suite de la présentation en matinée, 3 tables rondes étaient organisées avec des élus politiques pour évoquer la place du logement en France, la relance du plan « Logement d'abord » et la régulation des marchés de l'immobilier.

## Demande HLM

La Fondation Abbé Pierre et réseau RéEL (Réseau national Égalité et Logement) viennent de publier une étude nationale inédite révélant des dysfonctionnements majeurs au sein des guichets d'enregistrement de la demande de logement social (droit à l'information, discriminations...).



© Sébastien Godéfroy

## Plan « Logement d'abord » 2

Le ministre délégué au Logement, Olivier Klein, a évoqué le 2<sup>e</sup> plan « Logement d'abord » à l'occasion de la présentation du 28<sup>e</sup> rapport sur l'État du Mal-Logement de la Fondation, soulignant que 44 millions d'euros étaient inscrits dans la loi de finances pour la première année de ce 2<sup>e</sup> plan (2023-2027). Destiné à loger des personnes sans domicile fixe grâce notamment à la création de places en Pensions de famille, au développement de l'intermédiation locative, à la hausse des attributions de logements sociaux ou très sociaux, ce plan lancé en 2017 manque cependant toujours de moyens budgétaires pour être à la hauteur de ses ambitions. La Fondation a rappelé que 40 000 logements très sociaux par an avaient été prévus dans le cadre du 1<sup>er</sup> plan et seulement 30 000 ont été financés annuellement. ■



## Retour à l'anormal

La Fondation redoute la forte reprise des expulsions locatives avec la fin de la trêve hivernale le 31 mars dernier, les informations de terrain qu'elle détient indiquant en effet un retour au rythme d'avant Covid, soit 16 000 expulsions avec le concours de la force publique par an. La Fondation appelle l'État à prolonger et renforcer les efforts initiés lors de la crise sanitaire pour empêcher une telle hausse et faire en sorte qu'elles deviennent l'exception et non la règle. ■





© Mathide

### Point de vue

**« Ne laisser aucune personne seule face à la difficulté »**

**Roselyne Conan** est directrice générale de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL). L'ANIL est à la tête de 80 ADIL présentes sur 85 départements répondant aux questions des ménages sur l'ensemble du territoire.

#### Depuis le début de la crise énergétique, que constatez-vous sur le terrain ?

Depuis cet hiver, de nouveaux publics viennent vers les ADIL, notamment des personnes qui ont un revenu se situant légèrement au-dessus du Smic et qui rencontrent des difficultés à payer leurs charges, en particulier leurs factures énergétiques, ainsi que des retraités en situation d'impayés. Autre phénomène récent, l'inquiétude des bailleurs qui souhaitent anticiper les problèmes de régularisation des charges de leurs locataires ; nous avons même noté que certains d'entre eux, en zones détendues, craignaient de voir leurs locataires quitter leur logement considéré comme trop énergivore.

Le parc locatif est concentré dans des immeubles collectifs, en monopropriété ou en copropriété, où des régularisations de charges seront effectuées au printemps et une part importante des ménages en difficulté pourraient se présenter aux ADIL à ce moment-là.

#### Que pensez-vous du bouclier tarifaire et des différents chèques-énergie proposés par l'État ?

Il est difficile aujourd'hui de porter une appréciation sur la politique publique menée pour lutter contre la précarité énergétique ; notre rôle est d'expliquer les dispositifs mis en place. Tout

l'enjeu est centré sur l'information, il est indispensable de bien expliquer ces différentes aides et comment les obtenir. Des solutions doivent être trouvées pour toucher les plus vulnérables qui n'ont pas toujours accès à l'information. Dans le Morbihan, par exemple, l'ADIL porte le dispositif « Morbihan Solidarité Énergie » mis en place dans le cadre du programme Slime. Il permet d'identifier les causes de la précarité énergétique et les solutions à activer pour y remédier grâce à un réseau d'acteurs locaux engagés. 80 ménages en difficulté ont été repérés l'an dernier sur ce territoire. Ils ont été accompagnés à toutes les étapes : visite sur place (évaluation de la situation socio-économique, identification des principaux postes de consommation, analyse des factures d'énergie et d'eau...), financement et réalisation de travaux, médiation bailleur/locataire le cas échéant.

#### Comment améliorer la situation des plus précaires de manière pérenne ?

Ne pas laisser les plus fragiles, en situation de précarité énergétique, seuls et sans solution est une des clés pour améliorer leur situation de manière pérenne. Il faut affecter plus de moyens humains pour accompagner les ménages en situation de précarité énergétique pour pouvoir agir avant que la dette énergétique ne se constitue ou soit trop élevée.



**« Ne pas laisser les plus fragiles, en situation de précarité énergétique, seuls et sans solution est une des clés pour améliorer leur situation de manière pérenne. »**

En Dordogne, par exemple, l'ADIL a déployé un service de médiation énergie en partenariat avec Edf et Engie. Les fournisseurs d'énergie adressent chaque semaine un listing des ménages en difficulté de paiement dans le parc privé et dans le parc social. Une conseillère en économie sociale et familiale prend contact et se rend à leur domicile. Cette démarche permet d'établir un diagnostic socio-économique et de mettre en place des solutions (échancier, demande d'aide financière, demande de logement social, dépôt d'un dossier de surendettement le cas échéant). En parallèle, il s'agit de repérer si le logement est non décent, et prévenir également les impayés de loyers et l'expulsion. Ce partenariat existe depuis 2010 et fonctionne très bien. C'est une bonne pratique à diffuser et à développer dans d'autres territoires. ■



**Jules**

Du 28 novembre au 31 janvier dernier, Jules, enseigne de distribution d'articles de prêt-à-porter masculin, a donné 10 centimes pour chaque pochette cadeau vendue dans son réseau. 36 900 € ont ainsi été reversés pour soutenir les actions de la Fondation en faveur des plus démunis. « Porter le sujet du mal-logement auprès de nos équipes et de nos clients à travers des dons sur vente a été pour nous une belle opportunité de mise à la connaissance et de sensibilisation d'un sujet malheureusement d'actualité chaque année. C'est tout naturellement que nous avons engagé dans l'opération nos 500 magasins. Nous sommes très heureux d'y avoir participé et d'aider ainsi les actions indispensables de la Fondation Abbé Pierre ». Aurélien Knoff, responsable communication RSE.

**Bienfait**

Levi's, marque de vêtements, a organisé une vente au profit de la Fondation par l'intermédiaire du site de ventes privées solidaires, « Les Bienfaiteurs ». 5 600 € ont ainsi été reversés et viendront en aide aux personnes mal logées.



Sylvie Chamvoux-Maitre, directrice de l'agence Occitanie de la Fondation et Vincent Pétillon, directeur général adjoint de la SHERM.

**SHERM**

Le Comité social et économique de la Société Hydro-Electrique du Midi (SHERM) a proposé et validé l'abondement à 100 % de dons de tickets-restaurant non utilisés par ses 320 collaborateurs. Deux associations ont bénéficié de cette initiative. Un chèque de 9451 € a été remis le 8 février à la Fondation par M. Vincent Pétillon, directeur général adjoint de la SHERM : « Ce don s'inscrit dans une politique globale d'engagement de la SHERM et de ses collaborateurs dans des actions territoriales porteuses de sens. En tant que producteur d'énergie renouvelable, la lutte contre le mal-logement et surtout la précarité énergétique fait partie des enjeux sur lesquels la SHERM souhaite se mobiliser. »

**Groupe BPCE**

Dans le cadre de son programme de mobilisation interne autour des Jeux de Paris 2024, le Groupe BPCE, 2<sup>e</sup> acteur bancaire en France, a mis en place en 2020 une plateforme d'engagement sociétal, Team « IMAGINE 2024 », ouverte à tous les collaborateurs. Chacun d'entre eux peut ainsi déclarer une activité personnelle, organiser ou participer à une activité collective autour du sport, de l'environnement, de la solidarité et de la diversité. Ces actions sont ensuite converties en points puis en soutien financier à 3 projets portés par des associations. C'est dans ce cadre que, pour la seconde année consécutive, le Groupe BPCE a soutenu le réseau de Boutiques Solidarité de la Fondation, lui reversant 54 450 €. « C'est le fruit de l'engagement des



25 000 collaborateurs du groupe aujourd'hui inscrits sur notre plateforme Team IMAGINE 2024 et nous sommes très heureux qu'il puisse se concrétiser au service de projets proches de nos marques. Le soutien apporté au réseau des Boutiques Solidarité s'inscrit ainsi dans la continuité des actions mises en place par Caisse d'Épargne au profit de la Fondation Abbé Pierre » explique Christine Torremocha, responsable Communication interne du Groupe BPCE.

« Le monde change  
chaque fois que  
quelqu'un partage »

Abbé Pierre



Chaque don compte  
pour nous aider à agir!

© Pierre Faure

**Chaque jour, la Fondation Abbé Pierre lutte contre la précarité et soutient ses associations partenaires agissant aux côtés des personnes défavorisées.**

Accueillir et loger les personnes sans abri, défendre les droits des personnes mal logées ou expulsées, lutter contre les taudis et les passoires thermiques, produire et réhabiliter des logements adaptés, mobiliser les citoyens et interpeller les pouvoirs publics pour que chacun retrouve des conditions d'habitat dignes et décentes...

**Fidèle au combat de son fondateur et à ses principes, la Fondation Abbé Pierre est non partisane et indépendante.**

Pour préserver sa liberté de parole et d'actions, elle ne compte pas sur les subventions et ses actions sont financées à 96 % par la générosité publique.

**Merci pour votre soutien !**



## BULLETIN DE SOUTIEN

Envoyez votre don par chèque avec ce bon de soutien à « Fondation Abbé Pierre – Centre de traitement des dons – 59898 Lille cedex 9 » (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées que vous nous indiquez) ou sans ce bon de soutien (vous recevrez un reçu fiscal aux coordonnées inscrites sur votre chèque). **Vous pouvez aussi donner en ligne sur : [don.fondation-abbepierre.fr](http://don.fondation-abbepierre.fr)**



**OUI**, je soutiens les actions de la Fondation Abbé Pierre. **Je donne :** \_\_\_\_\_ €

Mme  Mlle  M. Raison sociale : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone (facultatif) : .....

Je préfère recevoir mon reçu fiscal par email et j'accepte de recevoir des informations de la Fondation

Abbé Pierre à cette adresse : .....@ .....

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés, reconnue d'utilité publique par décret du 11 février 1992, SIREN 345 282 016, met en œuvre les traitements de données personnelles suivants : gestion des dons, envoi des reçus fiscaux, gestion des abonnements au Journal trimestriel des donateurs « Et les autres ? », appels à générosité. Conformément au Règlement (UE) 2016/79, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de vos données, du droit de limiter ou de vous opposer à leur traitement. Vous avez en outre la possibilité de nous laisser vos directives spécifiques post-mortem dans les conditions à définir par décret. Vous pouvez adresser vos demandes d'exercice de droits par email à [protectiondesdonnees@fondation-abbepierre.fr](mailto:protectiondesdonnees@fondation-abbepierre.fr) ou par courrier à Fondation Abbé Pierre RGPD, 3 Rue de Romainville, 75019 Paris. En cas de réclamation, vous pouvez choisir de saisir la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris. Pour plus d'informations, consultez notre politique de protection des données sur notre site internet à l'adresse suivante : [fondation-abbepierre.fr/protectiondesdonnees](http://fondation-abbepierre.fr/protectiondesdonnees)

E119|BS



## En mémoire de l'abbé Pierre

« Plonger dans l'histoire de l'abbé Pierre fut très émouvant »

Depuis le départ de son fondateur « en grandes vacances », comme l'abbé Pierre aimait à le dire, la Fondation a placé le devoir de mémoire au cœur de ses missions. À sa création, il y a plus de 30 ans, l'Abbé lui a laissé son nom et son combat en héritage pour lutter contre le mal-logement et faire reculer la misère. Partout sur le territoire et à l'étranger, grâce à la générosité de ses donateurs, la Fondation vient en aide aux personnes les plus démunies, celles et ceux qui n'ont pas de toit, celles et ceux qui vivent dans des conditions indignes, dans des bidonvilles ou des logements insalubres, au péril de leur vie. Tous ces « sans-voix », ces exclus que l'abbé Pierre n'a jamais cessé de défendre.

Dès son enfance, à l'exemple de son père, l'abbé Pierre se tourne vers les plus modestes. Durant la guerre, il entre dans la résistance puis à la Libération, il se fait élire Député. Il fonde la première communauté Emmaüs en demandant à Georges, qui n'a plus rien et qui est désespéré de venir « l'aider à aider »... Durant sa vie entière, l'abbé Pierre a fait siennes les valeurs de Fraternité, de Solidarité, de Justice et d'Optimisme que la Fondation défend aujourd'hui. Jour après jour, en luttant contre l'exclusion et les inégalités ; en agissant au plus près des personnes grâce à ses 450 partenaires associatifs, salariés et bénévoles la font vivre ainsi que ce nom qu'elle porte, abbé Pierre.

Jusqu'en octobre 2023, cette page 20 sera consacrée à des témoins incarnant trois temps forts d'une séquence mémorielle inédite dont la Fondation a pris l'initiative.



« Ce n'est pas une biographie universitaire, elle s'adresse notamment aux jeunes qui n'ont pas connu l'abbé Pierre. »

**Sophie Doudet, Maître de conférences en Littérature française à l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence, autrice de la nouvelle biographie inédite de l'abbé Pierre parue aux Éditions Gallimard.**

« Ce n'est pas une biographie universitaire, elle est destinée au public le plus large, notamment les jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas connu l'abbé Pierre.

J'ai cherché à m'approcher au plus près de l'homme, j'ai marché dans ses pas et découvert tout ce qu'il avait fait : la résistance, l'hiver 54, la députation... Je fais partie de la génération qui n'a connu l'abbé Pierre que dans les années 90 et qui ne connaissait donc pas toute cette partie historique ; en plongeant dans toute sa vie, je ne pensais pas apprendre tant de choses sur l'après-guerre, notamment.

J'ai été très émue par sa personnalité exceptionnelle. Cette biographie répond à un enjeu majeur, celui de faire connaître aujourd'hui au plus grand nombre, l'homme et son combat.

J'ai écrit cette biographie pendant la crise sanitaire qui a touché de plein fouet les personnes à la rue et les plus faibles d'entre nous et qui montré combien le combat de l'abbé Pierre restait d'actualité. » ■



**Abbé Pierre, biographie.**  
Folio Biographies  
n° 157- 320p / 9,90€